

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 JANVIER à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 JANVIER 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mrs Jacques PENE - André DROUIN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bernard LAUGA - Mme Carmen LESPARRÉ - Adjoint - Mmes Claudine DAGES - Francine SANSON - Mrs Jésus SIMON - Michel BREAN - Jean-Marie VIGNES - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Christine BASLY - Géraldine MADOUNARI - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Gisèle CAMIADE - Mrs Jean-Michel LABORDE - Claude CAULLET.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - Mrs Serge BALAO - Michel LAPEGUE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Henri JOBARD - Mmes Sylvie LAULOM - Maryse BARADA - Patricia NUNES - Isabelle NAIL-ARROUY - M. Alain DUPERIER - Mme Marie-José CAU - M. Edmond CAUBRAQUE - Me José ARDANUY.

#### POUVOIRS :

Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jacques PENE  
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 M. Michel LAPEGUE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE jusqu'à 18 h 25  
 M. Henri JOBARD donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Sylvie LAULOM donne pouvoir à M. Jean-Marie VIGNES  
 Mme Maryse BARADA donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE  
 Mme Patricia NUNES donne pouvoir à Mme Carmen LESPARRÉ  
 Mme Marie-Josée CAU donne pouvoir à M. Michel LABORDE  
 M. Edmond CAUBRAQUE donne pouvoir à Mme Gisèle CAMIADE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Géraldine MADOUNARI

#### **OBJET : ESPLANADE DU GENERAL DE GAULLE : AMENAGEMENT TERRASSE PRIVATIVE : CONVENTION**

Dans le cadre du projet 'Coeur de Ville' de réaménagement du centre-ville historique de la Ville de Dax, des travaux d'aménagement urbain seront initiés au début de l'année 2014 sur l'esplanade Charles De Gaulle.

Certains commerces situés sur cette esplanade, à savoir les bars-brasseries, disposent de terrasses privatives ouvertes au public, en limite du domaine public.

Considérant l'intérêt général poursuivi par le projet 'Coeur de Ville' et afin d'assurer la cohérence architecturale de l'aménagement urbain de l'esplanade Charles De Gaulle pour un meilleur confort des piétons, la Ville de Dax propose aux propriétaires et exploitants des immeubles concernés, de réaliser l'aménagement de la partie privative de la terrasse aux conditions définies dans la convention ci-jointe.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JACQUES PENE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140129-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 31 Janvier 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».